

Province de Québec
MRC de Drummond
Paroisse de Sainte-Brigitte-des-Saults

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 17 janvier 2022 à 19 h, à huis clos considérant les directives des Affaires municipales et de l'Habitation, les séances du conseil doivent se tenir à distance et sans public. L'enregistrement de cette séance sera disponible sur le site internet de la municipalité.

Sont présents :

Alain Conraud, conseiller, siège n° 1, Christian Jutras, conseiller, siège n° 2, François Bilodeau, conseiller, siège n° 4, Frédéric Marier, conseiller et maire suppléant, siège n° 5, Nancy Fontaine, conseillère, siège n° 6.

Est absente lors de l'ouverture de la séance :

Sarah Raymond, conseillère, siège n° 3

Citoyens : 0 dans le but de se conformer aux exigences gouvernementales, le conseil municipal s'est déroulé à huis clos. Considérant les directives des Affaires municipales et de l'Habitation, les séances du conseil doivent se tenir à distance et sans public. L'enregistrement de cette séance sera disponible sur le site internet de la municipalité.

Formant quorum sous la présidence de M. Jean-Guy Hébert, maire. Madame Mathilde Potvin assiste à titre de directrice générale et greffière-trésorière.

1. Moment de réflexion

Une minute de réflexion est accordée.

2. Ouverture de la réunion

Le maire constate le quorum à 20 h et déclare la séance ouverte.

3. Adoption de l'ordre du jour

01.01.2022 Sur proposition de Alain Conraud
Appuyée par François Bilodeau

ET RÉSOLU par le conseil municipal d'approuver et d'adopter l'ordre du jour et qu'ainsi soit accepté l'ordre du jour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Ordre du jour
Séance extraordinaire
17 janvier 2022, à 19 h

1. Moment de réflexion
2. Ouverture de la réunion
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Analyse et adoption du budget 2022
5. Période de questions sur les sujets à l'ordre du jour seulement
6. Levée de la réunion

4. Analyse et adoption du budget 2021

CONSIDÉRANT que le maire fait la présentation des prévisions budgétaires et répond aux questions des membres du conseil ;

CONSIDÉRANT les dispositions contenues aux articles 954 et suivants du Code municipal ;

CONSIDÉRANT l'étude que les élus ont faite du budget ;

CONSIDÉRANT le budget présenté pour l'année 2022, tel que déposé, lequel totalise :

Revenus :	2 023 443 \$
Charges :	1 543 105 \$
Remboursements de dette :	121 300 \$
Activité d'investissement :	359 038 \$

02.01.2022 Sur proposition de Frédéric Marier
Appuyée par Alain Conraud

ET RÉSOLU par le conseil municipal d'approuver et d'adopter le budget 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

5. Période de questions sur les sujets à l'ordre du jour seulement

Aucune question n'est soumise.

6. Levée de la réunion

03.01.2022 Il est 19 h 12, l'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. François Bilodeau de lever la présente séance.

N.B. — Le maire, Monsieur Jean-Guy Hébert, est en accord avec le contenu des résolutions précitées et n'exerce pas son droit de veto.

Jean-Guy Hébert
Maire

Mathilde Potvin
Directrice générale